

Cette Apologie est suivie d'une excellente dissertation sur l'indissolubilité du mariage, matière supérieurement traitée depuis quelques années, sur-tout dans les dissertations qui ont paru en 1790 & 1791 *. Il paroît que l'auteur s'est particulièrement attaché à combattre la polygamie & la polyandrie, qui résultent des femmes protestantes répudiées par leurs maris ou qui jugent à propos de les abandonner pour épouser des hommes catholiques. D'où il arrive que ces maris prennent d'autres femmes, & que ces femmes prennent d'autres maris. De manière que le mariage des chrétiens ne diffère plus en rien de la luxure mahométane. Quelques casuistes corrompus ont osé excuser ce désordre, en disant que le mariage des protestans étoit dissoluble. Mais l'a-t-il jamais été au jugement de l'Eglise catholique ? Voilà ce que ces avortons de la théologie devoient examiner. Notre auteur les confond par un dilemme irrésistible. „ Ou le mariage des protestans est légitime, ou il ne l'est pas. S'il est légitime, comment est-il dissoluble ? l'Eglise a-t-elle jamais reconnu de mariage éphémère & passager ? S'il est illégitime, pourquoi subsiste-t-il sans contradiction quand les époux ou l'un d'eux, embrassent la Religion catholique „ ? Tout cela est de la plus éblouissante évidence. On prétend cependant que la cour de Rome a biaisé depuis peu dans un cas semblable. Ce qui a confirmé d'un côté les faux théologiens dans leur erreur, & scandalisé d'un autre côté les fideles, au point de se persuader que cette connivence n'étoit pas

* 15 Fév. 1791, p. 247 & autres *ibid.*